

Projet d'une faculté libre des sciences politiques

Émile Boutmy

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Projet d'une faculté libre des sciences politiques

Nous soumettons aux hommes compétents le projet d'une Faculté libre des sciences politiques, et nous les prions de nous adresser, soit leur adhésion, soit leurs conseils.

Émile BOUTMY. Ernest VINET.

Il n'y a pas en France d'enseignement organisé des sciences politiques. C'est une des lacunes les plus apparentes de notre instruction supérieure. En réunissant tous les cours qui se font çà et là sur la politique proprement dite ou sur ses dépendances, on obtient le tableau suivant :

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur cette liste pour remarquer que les sciences politiques n'y sont pas au complet. L'histoire diplomatique, par exemple, n'y figure pas. Le droit constitutionnel n'y est pas nommé ; s'il s'y trouve, ce ne peut être qu'accessoirement et comme introduction au droit administratif.

En second lieu, ces cours sont dispersés dans des écoles différentes, les unes ouvertes, les autres fermées. La même personne ne peut pas les suivre tous.

Dans l'école où ils sont le plus nombreux et groupés avec un certain ordre, ils ne sont là que pour préparer à une profession déterminée, celle d'avocat ou de magistrat. Cela tend à priver l'enseignement de la largeur et de l'indépendance qui sont l'âme des études politiques.

Si les quatre cours du Collége de France conservent toute leur liberté scientifique, ils pèchent par un autre point : il n'y a entre eux aucun ordre concerté qui fasse de chacun le complément des autres et l'une des parties d'un même système d'instruction. Ils vont isolément où la fantaisie de chaque professeur les mène. Cette année, par exemple, l'histoire de l'économie politique a pour sous-titre : Des forces productives des nations et de la condition des populations ouvrières. — La législation comparée : Administration et législation française sous Louis XVI. — Le droit des gens : Des conditions morales de la liberté politique et des théories du droit naturel au dix-septième siècle. Ainsi tel cours est philosophique, tel autre historique, et ceux qui sont historiques peuvent prendre leur sujet à des époques très-différentes, ce qui ne permet aucun rapprochement de l'un à l'autre.

Au reste, les professeurs se placent assez volontiers dans le passé. Car, dans ces amphithéâtres ouverts à tout venant, ils n'abordent qu'en tremblant les questions contemporaines ; ils ont peur de ressembler à des orateurs de club. Aussi manque-t-il bien souvent, dans ces enseignements, d'ailleurs brillants et solides, ce qu'il y a de plus indispensable au futur homme d'État : l'écho direct et fidèle des grandes idées modernes, de celles qui mènent ou se préparent à mener le monde.

Enfin, s'il faut tout dire, il n'y a que deux de ces cours, celui de législation pénale comparée à l'École de droit, et celui de législation comparée au Collége de France, qui jettent, et encore bien négligemment, un regard au-delà de nos frontières. Notre science politique, purement française ou latine, ignore volontairement l'Europe moderne et le nouveau monde ; et on peut avoir suivi tous les enseignements qui ont quelque rapport avec l'art de gou-

verner, sans avoir entendu le nom de Blackstone, sans avoir une idée nette du Zollverein et de son histoire, et sans connaître les négociations qui ont amené en 1856 le traité de Paris.

Toutes ces observations nous conduisent à cette conclusion : il y a en France un enseignement organisé pour le médecin, pour l'avocat, pour l'ingénieur, pour le militaire, etc… il n'y en a pas pour l'homme politique.

Est-ce un mal ? — Ou faut-il croire que les dons naturels et la pratique des affaires suffisent, sans instruction spéciale, pour former le nombre d'hommes d'État dont, le pays a besoin ? — Si l'on en juge par nos vingt ou trente dernières années, la nature n'est pas si prodigue de ses dons ; et, quant à la pratique, elle ne saurait donner de compétence sérieuse que dans tel ou tel genre particulier d'affaires. Aussi y a-t-il disette évidente d'hommes politiques dans le sens large et complet du mot. Une instruction spéciale bien ordonnée est donc indispensable ; elle ne rendra pas supérieurs ceux qui sont nés médiocres ; mais elle pourra éclaircir les vocations, multiplier les vues, et développer la capacité générale et dirigeante qui est tout l'homme d'État. Grâce à elle, les aptitudes se révéleront en plus grand nombre et atteindront un niveau plus élevé.

Au reste, l'effet le plus considérable d'un enseignement organisé sur ces matières n'est pas de former des hommes d'État, mais de créer autour d'eux un groupe de libres et utiles coopérateurs. En France, l'homme supérieur qui est au pouvoir se sent tout seul. Il ne rencontre d'auxiliaires entendus que chez les gens en place, de critiques compétents que chez les ambitieux qui convoitent la sienne. Le reste de la nation s'engoue, s'irrite, glorifie, bafoue, mais ne juge pas et n'agit que par passion. Bourgeois

et peuple passent leur vie à échanger des lieux-communs conservateurs contre des lieux-communs révolutionnaires, et cela à une distance infinie de la politique positive, éclairée et sérieuse. Des directeurs intermédiaires de l'opinion, voilà donc ce qui nous manque. Dans cette armée de citoyens, il n'y a rien entre le général et les simples soldats ; peu d'officiers, presque point de sous-officiers. À coup sûr, ce serait une grande et heureuse révolution si la France parvenait à faire essaimer tous les ans deux ou trois mille esprits pourvus de connaissances politiques, ayant un titre pour se faire écouter, et des arguments pour faire comprendre que toutes les questions sont difficiles et la plupart des solutions complexes. L'enseignement organisé pour faire l'éducation de l'homme d'État fournirait au pays, par la même occasion, cette classe moyenne instruite et judicieuse qui est le lest d'une société démocratique. Il y a bien eu, jusqu'ici, une classe moyenne caractérisée par l'instinct conservateur, les manières et la fortune. Mais cette classe n'a jamais tenu son rang, il faut l'avouer, par l'aptitude et les lumières politiques.

De ces réflexions est sorti le programme qu'on va lire. En le rédigeant, on s'est proposé de créer un enseignement des sciences politiques, riche et complet par la composition, européen ou même universel par le cadre, contemporain par les sujets, historique et critique par la méthode, accessible par sa courte durée.

Riche et complet par la composition : cela veut dire qu'on y a fait entrer, autant que possible, toutes les sciences politiques avec leurs dépendances et leurs annexes.

Européen ou même universel par le cadre : cela veut dire que chaque cours est une étude comparée où tous les peuples étran-

gers figurent en regard de la France, apportant la lumière de leurs exemples, de leurs succès et de leurs mécomptes.

Contemporain par les sujets : cela veut dire qu'il n'est question dans chaque département de la politique que du mouvement le plus récent et même du mouvement actuel des faits et des idées. La vie est courte, les nécessités sont pressantes ; aucun homme ne peut tout apprendre. Mais l'homme d'État, le citoyen, doivent au moins connaître leur temps.

Historique et critique par la méthode : des faits, mais des faits sévèrement groupés, clairement expliqués, savamment commentés, voilà donc la matière du véritable enseignement des sciences politiques. Les théories vagues et absolues, les lieux-communs oratoires, ne doivent pas avoir de place dans une étude sérieuse et pratique, Quand tout le monde est avocat et déclame, c'est par des connaissances positives que se distingue l'homme digne de conduire l'opinion.

Accessible par sa courte durée : personne, en ce moment, n'est en mesure de prolonger beaucoup les études générales. Il a fallu tenir compte de cet état des sentiments et des besoins du pays. Rapprochés dans l'espace de deux années, — qui pourraient facultativement être réduites à une seule, — les cours sur les sciences politiques ne demanderont à chaque auditeur qu'un sacrifice de quelques mois. Par cela même, l'enseignement sera sommaire ; mais sommaire ne veut pas dire superficiel. Le détail n'est pas absolument nécessaire. À vrai dire, le détail d'une science ne s'enseigne pas ; on l'apprend par un travail personnel. Ce qui se transmet du haut des chaires, c'est le goût d'un certain genre de connaissances, le vocabulaire qui en donne la clef, la

méthode qui permet de s'y diriger, enfin l'esquisse générale qui en résume les principaux résultats.

Sans renoncer à l'espoir d'augmenter un jour la durée de l'enseignement, nous croyons donc que, dès à présent, la Faculté des sciences politiques pourra, avec un simple roulement bisannuel ou annuel, concourir efficacement à l'éducation de l'homme politique et du citoyen.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Projet_d%E2%80%99une_facult%C3%A9_-libre_des_sciences_politiques. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.